

# UNION SYNDICALE DES TAXIS DES LANDES



Mesdames, Messieurs

À la suite de la décision du conseil d'état invalidant le mode de calcul appliqué par l'assurance maladie dans le cadre de la «DIPA» *demande d'indemnisation pour perte d'activité pendant la période COVID*, vous trouverez ci-joint le courrier type pour votre recours auprès de la CPAM (CRA). **Chaque entreprise** qui a fait la demande de la DIPA **doit envoyer ce courrier en RECOMMANDÉ AR (accusé de réception) AVANT LE 30 MAI 2023**, dernier délai.

Ce courrier que nous vous transmettons doit être complété avec vos informations d'entreprise conventionnée (nom prénom, raison sociale, adresse, numéro de conventionnement).

Vous devez joindre à ce courrier tous les éléments suivants:

- **Votre propre dossier (impression écran de votre compte «AMELIPRO» comme ci-dessous et votre attestation comptable 2019 de votre chiffre d'affaires TTC)**
- **La décision du conseil d'état du 30/03/2023**
- **Les décrets du 30/12/2020 et du 15/04/2022**
- **L'ordonnance du 2/05/2020**

Nb/Pour ceux qui ont reçu un indu par rapport au dispositif «DIPA» N'oubliez pas de joindre le courrier de notification d'indu de l'assurance maladie.

Pour ceux et celles qui ont déjà saisi la CRA et pour qui la requête a été rejeté, merci de revenir vers nous afin que nous vous transmettions le courrier pour le tribunal judiciaire (pôle social).

Nous vous adressons par mail le courrier à compléter en format Word, ainsi que toutes les pièces à joindre avec vos propres documents. Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.

## Contact

[ustl.unt40@gmail.com](mailto:ustl.unt40@gmail.com)

06-83-47-90-47

Le Président,

CATTIAUX Franck

### Activités



Tous mes paiements

**Compensation perte d'activité**

### Services patient



En identifiant un patient (« Lire carte Vitale » ou « saisie NIR ») vous pourrez accéder à des services le concernant s'ils sont disponibles pour votre profession.

### Identification Patient

La division de votre profession est la seule à pouvoir accéder à ces services.

**Valider**

**!** Pour accéder à la fiche de votre patient, vous devez vous connecter à ameliopro avec votre carte CPS.

**Cliquer sur compensation perte d'activité**



Commande d'impression

ASSISTANCE TECHNIQUE  
AMELIPRO  
**3608**



Du lundi au  
jeudi 9h-18h

AIDE CALCULÉE  
XXXXXXXXXX €

TOTAL AVANCE VERSÉE  
XXXXXXXXXX €

SOLDE SUR CETTE PÉRIODE  
XXXXXXXXXX €

faire une copie de cet écran pour le joindre au dossier

CALCULS DÉFINITIFS

|   |            |  |
|---|------------|--|
| Activité réduite en 2019 de plus de 25% pour maladie, handicap ou AT    | Non        |  |
| Aides du fonds de solidarité  | 0 €        |  |
| Allocation d'aide à la parenté  | XXXXXXXX € |  |
| 15 MARS - 30 AVRIL  | XXXXXXXX € |  |
| 1 MAI - 31 MAI  | XXXXXXXX € |  |
| 1 JUIN - 30 JUIN  | XXXXXXXX € |  |
| Chiffre d'affaire total   | XXXXXXXX € |  |
| Chiffre d'affaire net (hors rémunérations)                              | XXXXXXXX € |  |
| Rémunérations (hors rémunérations) perçues pendant cette période d'aide | XXXXXXXX € |  |
| 15 MARS - 30 AVRIL  | XXXXXXXX € |  |
| 1 MAI - 31 MAI  | XXXXXXXX € |  |
| 1 JUIN - 30 JUIN  | XXXXXXXX € |  |
| Rémunérations perçues   |            |  |
| 1 MAI - 31 MAI  | XXXXXXXX € |  |
| 1 JUIN - 30 JUIN  | XXXXXXXX € |  |
| Seules en famille en 2019   | Non        |  |
| Taux de charges fixes applicable à l'activité                           | 65%        |  |

LISTE DES AVANCES VERSÉES

|              |            |
|--------------|------------|
| 16 juin 2020 | XXXXXXXX € |
| 16 juin 2020 | XXXXXXXX € |
| 16 juin 2020 | XXXXXXXX € |

N'oubliez pas de joindre l'attestation comptable 2019 de votre chiffre d'affaire total 2019 TTC et de votre chiffre d'affaire CPAM 2019